

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 168

**Artikel:** La protection civile et la résurrection des corps  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015778>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

demeure, mais elle tend à disparaître. La croissance universitaire exige un recrutement nouveau qui déborde largement les « possibilités » de la bourgeoisie. Une nouvelle génération de professeurs apparaît, d'extraction plus modeste, guidée par un souci nouveau d'efficacité, reléguant déjà au rang de minoritaires les représentants du patriarcat intellectuel. Les liens de famille se dénouent, les idéologies divergent... un peu. Au fond, très peu. Mais c'est déjà suffisant pour que les vertus de l'autonomie puissent être reléguées... un peu.

### Les exigences de la morale

Certains, dans les partis bourgeois, tentent donc maintenant d'intervenir dans cette université qu'ils proclamaient autonome, de reprendre ce qu'ils sentent leur échapper, opposant ainsi à la liberté de la recherche et de l'enseignement les exigences de la morale civique et religieuse.

Autonomie, fin de l'autonomie, ce sont des nuages de fumée derrière lesquels se camoufle une volonté constante de contrôle de l'université.

## Jean-Louis Cornuz lit pour vous

*Chaque semaine, Jean-Louis Cornuz, présente et commente si il le juge nécessaire, un texte significatif extrait de la presse socialiste, suisse allemande ou suisse italienne. Ici, pour inaugurer cette rubrique, un passage du quotidien socialiste « Zürcher AZ ».*

Sous la plume de Hermann Battaglia, je lis dans l'AZ du 23 février : « Comme on lui demandait s'il avait fixé à son activité future, un but particulier, le nouveau chef de l'état-major général, J.-J. Vischer, a déclaré dans une interview, peu après son entrée en fonctions : « Je voudrais faire

en sorte que les discussions concernant les questions militaires prennent un tour plus objectif, libre de tout élément émotionnel. »

Si jamais le successeur de Gygli s'est fait des illusions sur la tâche qu'il entreprenait, ces illusions se sont sans doute bientôt dissipées : ces dernières années n'ont que trop montré en effet combien une discussion objective des problèmes militaires était peu « in ». L'affaire Villard et l'affaire des 32 prêtres refusant le service militaire ont montré d'une manière effrayante combien dans l'un et l'autre cas on naviguait dans les eaux du Petit Livre de la Défense civile.

« Voyez le chef du Département militaire fédéral, subodorant derrière ces ecclésiastiques qui refusent d'accomplir leur devoir militaire la présence d'éléments subversifs, et prétendant enseigner à ces prêtres ce que doit être un christianisme authentique.

### Des « émeutiers »

» Voyez encore, poursuit Battaglia, ces rédacteurs en chef des quotidiens les plus en vue qui veulent voir dans les 32 soit des imbéciles, soit des Machiavel au petit pied ; ces officiers et sous-officiers qui condamnent dans les mêmes termes les partisans du conseiller national Villard et traitent les ecclésiastiques suisses romands d'« émeutiers ».

» Le tout culminant dans un appel aux « véritables démocrates » pour qu'en chaque occasion ils déjouent les manœuvres de la subversion.

### Un même sac

» D'un autre côté, il y a ceux qui mettent tout ce qui touche au DMF et à l'armée dans un même sac ; qui soupçonnent une turpitude derrière chaque circulaire émanant du Palais fédéral ; qui dénoncent dans un questionnaire mal conçu adressé aux recrues une mesure de répression, et dans la réforme Oswald un piège destiné à couper l'herbe sous les pieds des critiques du DMF ; qui ne discutent qu'à coups de slogans et voudraient

nous engager sur des voies extrêmes, sur lesquelles pour l'instant tout au moins il n'est pas nécessaire que nous nous engagions.

» Dieu sait pourtant qu'en pareille matière, aujourd'hui plus que jamais, une discussion sans passion serait essentielle. C'est ainsi que — pour ne citer qu'un ou deux exemples — le Conseil national va avoir à s'occuper dans quelques jours de l'initiative sur l'interdiction d'exporter des armes, et d'ici quelques mois de l'introduction du service civil et de la création d'un institut de la paix. (...) Or, à notre avis — et ceci soit dit de nouveau à l'adresse de ceux qui se veulent les gardiens de nos traditions démocratiques — il est loisible, il est même nécessaire, dans un débat sans passion, non seulement de critiquer l'armée, mais encore de discuter de la nécessité de notre défense militaire et même de mettre en question l'armée en tant que telle. »

J. C.

## La protection civile et la résurrection des corps

Lausanne va, en 1972, disposer d'un nouveau crématoire; il était temps, vu la vétusté de l'installation encore en service.

Ce bâtiment neuf a été soumis aux dispositions de la protection civile. Malgré la réticence des autorités locales, Berne exige qu'un abri anti-aérien y soit construit fort largement et fort coûteusement du reste.

On explique que la Protection civile ne recule devant aucun perfectionnement. Aux vivants, elle assure la survie; aux morts, la résurrection des corps.

Cette théologie serait sans défaut, si les corps n'étaient déjà incinérés.